Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL2023122-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023_12_2

Création d'un poste au service environnement au moyen d'un contrat de projet

Le service Transition Ecologique et Energétique est composé d'un poste permanent d'ingénieur territorial, occupé actuellement par un agent à temps partiel de droit (80%). Lors du conseil communautaire du 23 septembre 2021, un poste de chargé de projet sur le grade d'ingénieur territorial avait été créé pour une durée de 2 ans, afin d'accompagner la communauté de communes sur une labellisation 100% Energies renouvelables. La labellisation n'a pas abouti et le chargé de mission a quitté la collectivité.

Cependant, Yvetot Normandie souhaite poursuivre son engagement environnemental, autour de l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, dans des axes d'intervention aussi divers que complémentaires.

Aujourd'hui, le service doit faire face à un grand nombre de dossiers et programmes dans lesquels Yvetot Normandie a souhaité s'engager, et notamment, pour les plus importants :

- Sur le volet Climat : la mise en application du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et la mise en œuvre de l'Appel à Manifestation d'intérêt Territoires et Climat dès 2024,

- Sur le volet énergie : l'animation d'une démarche de sobriété en interne et auprès des acteurs publics et privés, des maires et des habitants du territoire, le suivi du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) animé par l'association INHARI, le suivi de l'étude sur les énergies renouvelables,

- Dans le domaine de l'eau et de la biodiversité : la mise en œuvre de l'opération Normandie Haies, la réalisation des atlas de la biodiversité,

- Sur le volet alimentation : le pilotage du Projet Alimentaire de Territoire, dont le programme d'actions a été adopté au dernier conseil communautaire,

- L'accompagnement à l'émergence de projets et partenariats, avec nos partenaires publics dans tous ces domaines, tels que le SDE76, le PNRBSN, le SMEACC ou les syndicats de bassins versants,

- Le suivi des subventions et appels à projets destinés aux habitants,

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL2023122-DE

Paraphe : _____

- La mise en place d'animations et sensibilisations auprès des différents publics sur toutes ces thématiques.

Pour ce faire, il est donc proposé, en renfort du poste permanent, de créer un poste en contrat de projet sur 3 ans, afin de porter en priorité la mise en œuvre opérationnelle du Projet Alimentaire de Territoire 2023-2029, ainsi que les actions liées à l'eau et la biodiversité.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le tableau des effectifs de la Collectivité,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – de créer un poste en contrat de projet pour une durée de trois ans, sur le grade d'ingénieur territorial à temps complet

2. – de dire que les dépenses afférentes à cette création de poste seront prévues au budget 012 du budget principal 2024 et suivants

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Sylvain GARAND

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES YVETOT NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL2023122-DE

Paraphe : _____

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS
Jusqu'à la délibération n° 17,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 18,
M. Laurent BENARD,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Martine LEBORGNE
Représentée par M. Dominique MACE,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Sylvain GARAND,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
M. Christophe ADE
Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Françoise BLONDEL
Représentée par Mme Virginie BLANDIN
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Sandrine NORDET,
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL2023122-DE